



Réunionnais exilés : Vers une réparation financière historique

Texte et exercices FLE B1-B2



Île de la Réunion, située dans l'Océan Indien



Objectifs

1. Comprendre un article de presse.
2. Identifier les faits principaux et les témoignages.
3. Exprimer une opinion personnelle argumentée.
4. Réemployer le lexique de l'injustice et de la réparation.
5. Mieux connaître l'histoire contemporaine.

Un scandale longtemps ignoré

La France a fait du chemin, ces dix dernières années, pour reconnaître les préjudices subis par les « mineurs de La Réunion transplantés ». C'est le nom donné aux enfants enlevés de l'île de la Réunion, entre les années 60 et 80, et envoyés en métropole. Pour autant, le pays n'avait jusque-là jamais franchi le cap des compensations financières.

Réparer une injustice



La députée
Karine Lebon

La députée réunionnaise Karine Lebon (divers gauche) a voulu y remédier en déposant, le 26 mars 2025, une proposition de loi prévoyant « l'attribution d'une allocation spécifique valant réparation pour les ex-mineurs transplantés ».

La raison ? Entre 1962 et 1984, plus de 2 000 petits Réunionnais furent arrachés à leur famille pour être envoyés en métropole dans 83 départements, et y être adoptés.

Les anciennes victimes espèrent toucher chacune entre 200 000 et 300 000 euros.

« Ce serait le juste aboutissement de notre combat », a commenté Marie-Germaine Périgogne, présidente de la Fédération des enfants déracinés des départements et

régions d'outre-mer, elle-même « déportée » en 1966, à l'âge de 3 ans. « Le choix d'ouvrir un droit à réparation n'est pas une consolation mais une reconnaissance nationale, a estimé Karine Lebon.

Réparer ne signifie pas tourner la page, mais rendre ce qui peut l'être. »

Une proposition de loi votée à l'unanimité

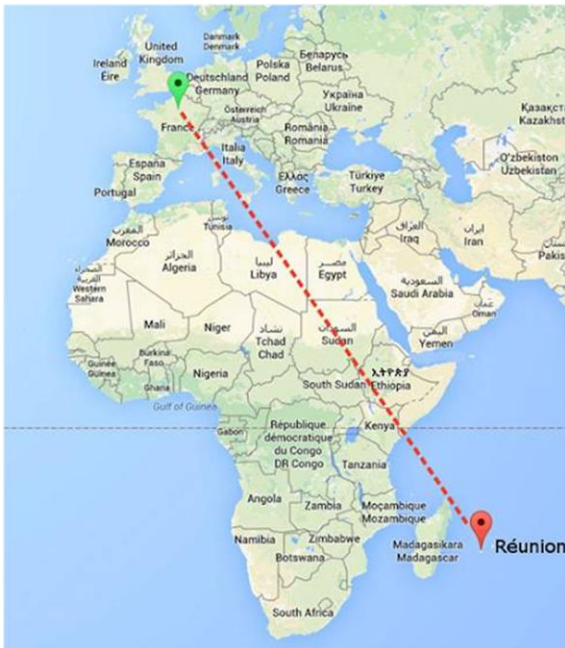
C'est dans la nuit du 28 au 29 janvier 2026 la députée de la Réunion a présenté son texte avec émotion devant l'Assemblée Nationale. Plusieurs dizaines de ces enfants réunionnais (aujourd'hui adultes) étaient présents dans les tribunes, très émus. Finalement, la proposition a été adoptée à l'unanimité.

Depuis le vote de cette proposition de loi, un dispositif d'indemnisation est maintenu : il s'agit d'une allocation forfaitaire valant réparation, dont les conditions de versement seront déterminées par un décret.

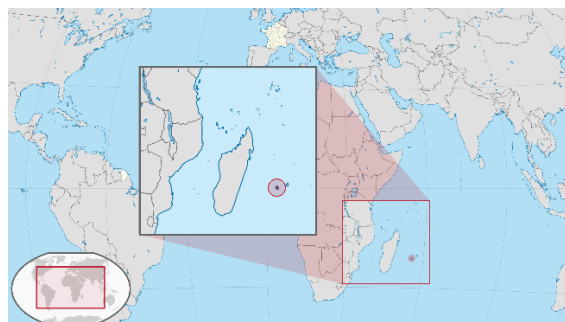


« Une 2 CV rouge sillonnait les routes »

L'affaire des enfants de la Creuse a éclaté en 2002, lorsque Jean-Jacques Martial a demandé un milliard d'euros à l'État, coupable à ses yeux de l'avoir exilé, enfant, depuis la Réunion jusqu'en métropole. Sa plainte pour « *enlèvement et séquestration de mineur, rafle et déportation* » a échoué, mais a eu le mérite de révéler au grand public ce scandale.



Cette opération d'exil forcé, encouragée par le député Michel Debré, ancien Premier ministre de De Gaulle, avait un double objectif : la Réunion connaissait une misère extrême et battait des records de fécondité. En face, des départements ruraux manquaient cruellement de main-d'œuvre. Les services sociaux mirent alors en place une machine terriblement efficace et inhumaine. « *Beaucoup des enfants déracinés évoquent une 2 CV rouge qui sillonnait les routes* », raconte aujourd'hui Marie-Germaine Périgogne. Des assistantes sociales promirent à des parents désespérés, souvent peu éduqués, d'envoyer leurs enfants « *en séjour* » en métropole pour y suivre des études. Des actes d'abandon furent paraphés par une simple empreinte de doigt. Le nom des enfants, et même leur lieu de naissance, furent changés une fois arrivés en métropole...

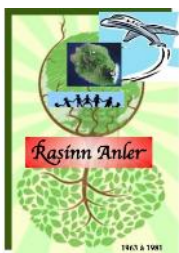


Des traitements parfois cruels

Certes, à la Réunion, de nombreux bambins vivaient dans la misère, ou subissaient des actes de violence. Plusieurs des enfants furent effectivement adoptés en métropole par des familles aimantes. Mais combien d'autres ont vécu l'enfer ? Jean-Jacques Martial relate dans son ouvrage *Une enfance volée* comment il a été violé par son père adoptif.

Marie-Germaine Périgogne, elle, se cachait « *sous la table* » de la cuisine de sa première famille d'accueil, pour tenter d'échapper aux coups : « *Le père me frappait avec un fouet, me tirait les cheveux, me giflait...* ». Adoptée à 7 ans par une famille creusoise « *qui l'aime mais lui cache sa véritable identité* », elle ne découvrira qu'à l'adolescence, en fouillant des papiers, son véritable nom. Son état civil avait été modifié.

Jean-Philippe Jean-Marie revient à son tour sur ses premières années en métropole : « *J'étais la bonne à tout faire. À 11 ans, à 3 heures du matin, je travaillais à la pâtisserie...* »



Devenu président de l'association **Rasinn Anler**, il s'est alors battu, avec l'aide de Marie-Germaine Périgogne, pour « *dénoncer ce scandale d'État* ». En 2014, l'Assemblée nationale a adopté une résolution mémorielle affirmant que « *l'État avait manqué à sa responsabilité morale envers ces pupilles* ». Deux ans plus tard, une commission d'experts a été nommée pour que « *la connaissance historique de cette affaire soit approfondie et diffusée* ». Des aides ponctuelles ont été accordées aux victimes pour financer un séjour à la Réunion, si elles souhaitaient retrouver leur famille biologique.

À présent, le texte porté par la députée réunionnaise est une étape clé dans la reconnaissance concrète du préjudice de ces enfants. Pour que cela ne se reproduise plus jamais.